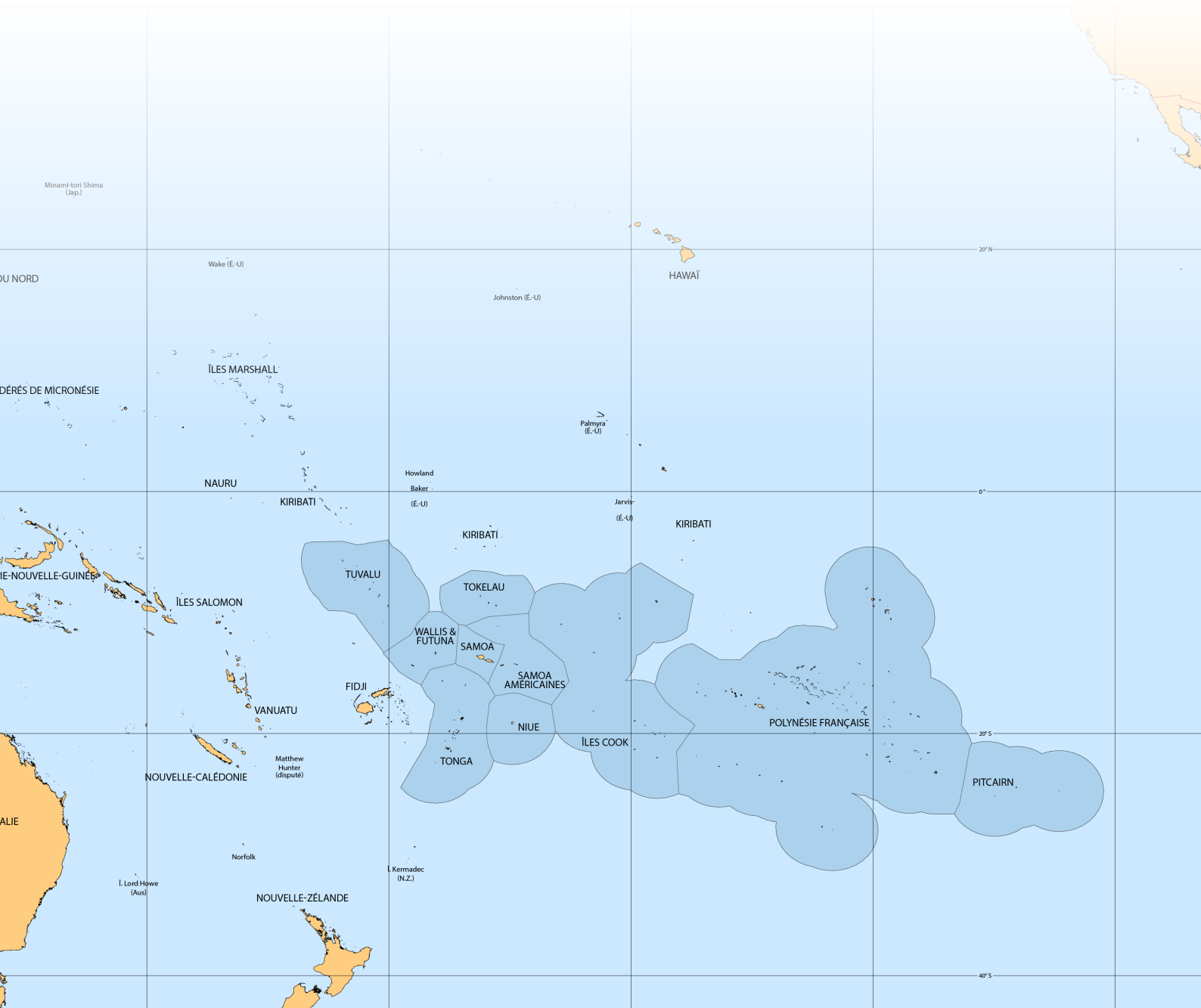




Renforcement de la gestion communautaire des pêches en Océanie

Polynésie (sous-région) : synthèse des conclusions de l'atelier

Atelier virtuel : 26–29 janvier et 2 février 2021



Présentation de l'atelier et du rapport

Le renforcement de la gestion communautaire des pêches consiste à transposer à un territoire côtier plus vaste des solutions localisées et efficaces de gestion des ressources halieutiques. Une approche stratégique est ici jugée essentielle ; elle comprend la mise en œuvre dans la durée de contextes favorables et de mesures directes de gestion communautaire des pêches.

La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS a organisé trois ateliers infrarégionaux avec ses membres et partenaires afin de permettre aux pays d'une même sous-région, et partageant une même culture, d'échanger et de trouver des solutions pour intensifier la gestion communautaire des pêches (GCP). Au cours de ces ateliers, les participants ont évalué le niveau de pénétration de la GCP au niveau national, ont exposé les démarches retenues pour introduire la GCP, les données d'expérience acquises, les enseignements tirés et les perspectives, afin de définir des stratégies susceptibles d'être appliquées pour mettre en place durablement la GCP.

Les conclusions de ces ateliers infrarégionaux viendront alimenter l'atelier régional final, qui visera à rassembler les acteurs pertinents du domaine de la GCP (à savoir les communautés locales et les organisations de la société civile, les services nationaux des pêches ou encore les ONG nationales et régionales) afin d'aborder les questions communes soulevées lors des ateliers infrarégionaux, et d'étudier des démarches efficaces et appropriées de transposition à grande échelle de la GCP.

L'atelier a ouvert un espace d'échange, permettant aux services nationaux des pêches et aux organismes partenaires, acteurs et professionnels de la GCP à l'échelle nationale de :

- mieux comprendre la signification du renforcement de la GCP ;
- évaluer l'avancement du renforcement de la GCP à l'échelle nationale ;
- comprendre le contexte d'utilisation des différents outils et démarches de renforcement de la GCP ; et
- définir les domaines prioritaires et les enjeux à traiter à l'échelle nationale afin de renforcer la GCP.

Le présent rapport expose une synthèse des matrices établies par les groupes de travail, présentées in extenso à l'annexe 1 ; il repose également sur les données fournies par les services nationaux des pêches en réponse à un questionnaire diffusé en janvier 2021 par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins. L'atelier et le rapport reprennent la structure du document d'information de la CPS sur le renforcement de la gestion communautaire des pêches en Océanie¹, présentant des mesures stratégiques favorables et des mesures stratégiques directes de GCP.

Vue d'ensemble

On observe fréquemment que les activités ou le personnel nécessaires à la mise en œuvre des mesures actuelles ou souhaitées de gestion des pêches côtières ne bénéficient que rarement, pour ne pas dire jamais, de financements garantis en quantité suffisante. Cela explique en partie pourquoi la plupart des États et Territoires mettent l'accent sur les démarches stratégiques et accordent la priorité aux mesures les plus efficaces, et pourquoi il faut mieux sensibiliser le monde politique à la nécessité de doter la gestion des ressources halieutiques côtières de suffisamment de ressources. Compte tenu de ces éléments, l'état et les besoins prioritaires des mesures favorables et directes à l'appui du renforcement de la GCP sont présentés ci-après :

MESURE STRATÉGIQUE FAVORABLE*	État	Besoins
Lois, politiques et plans opérationnels favorables, qui : 1. définissent clairement les droits des utilisateurs et le mandat de gestion communautaire des pêches ; 1. établissent un contrôle des exportations de produits de base ou de produits de la pêche à forte valeur commerciale ; et 2. apportent un soutien approprié au suivi et à l'application locale et nationale des règles pertinentes pour la gestion communautaire des pêches.	D'une façon générale, des lois favorables sont en vigueur, même si les droits et les rôles doivent être définis (WF, CK, PF) (section 4)	• Stratégie de GCP, si nécessaire, législation favorable
Capacités des services des pêches (nationaux et infranationaux) : 1. recentrent leurs priorités sur la gestion communautaire des pêches (ou à tout le moins sur la gestion des littoraux) ; 2. disposent de moyens appropriés (budget récurrent et ressources humaines) ; 3. sont transparents et redevables de leur action ; et 4. assurent une bonne coordination avec les acteurs non étatiques (ONG, organisations de la société civile, organisations communautaires, secteur privé, institutions, etc.).	1. Les capacités et les obligations doivent être renforcées et mieux définies. 2. Plusieurs insuffisances importantes en matière de budget et d'effectifs 4. La coordination pourrait être améliorée (section 4)	• Souligner la nécessité d'améliorer les ressources humaines et financières allouées à la GCP par les pouvoirs publics • Définir des stratégies de GCP

¹ <http://purl.org/spc/digilib/doc/cc937>



<p>Approches écosystémiques (issues de l'extérieur des eaux de la communauté et affectant les écosystèmes côtiers) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les menaces (les plus courantes, environnementales et non environnementales) sont identifiées ; 2. les organismes pertinents et la volonté politique sont mobilisés ; et 3. des stratégies de gestion des menaces sont mises en œuvre. 	<p>Mécanismes étendus de planification environnementale, mais la collaboration avec les communautés et les pêcheurs ainsi qu'entre les organisations doit peut-être être améliorée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Envisager d'améliorer la participation des communautés aux dispositifs d'EIE • Mieux faire connaître les programmes auprès des communautés
<p>Les femmes, les hommes, les jeunes et les groupes marginalisés bénéficient d'un accès équitable aux avantages et sont justement associés à la prise de décision.</p>	<p>Progrès satisfaisants dans le domaine du genre</p> <p>Les questions relatives à l'équité et aux groupes marginalisés restent peu claires (section 5)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'une évaluation des questions relatives aux groupes marginalisés et à l'équité

* Les numéros de section désignent les 5 sections du rapport de synthèse.

MESURES STRATÉGIQUES DIRECTES*	État	Besoins
<p>A. Information et sensibilisation (diffusion unidirectionnelle) :</p> <p>toutes les communautés côtières et parties prenantes reçoivent une information adéquate.</p>	<p>Expérience étendue et variée (section 2)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner et mettre sur pied des démarches stratégiques de diffusion de messages, de couverture et de régularité (section 2)
<p>B. Consultation interactive (communication bidirectionnelle) :</p> <p>les responsables communautaires, les pêcheurs et les autres acteurs disposent de mécanismes de retour d'information entre eux et avec les pouvoirs publics.</p>	<p>Systèmes de communication des pouvoirs publics vers les communautés bien établis (section 3)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il est possible d'améliorer les mécanismes de retour d'information depuis les communautés, entre les communautés et avec les organisations extérieures à la pêche (sections 3 et 5)
<p>C. Action commune au sein des communautés et avec les parties prenantes :</p> <p>les communautés présentant les besoins les plus importants reçoivent une aide directe à la gestion et au développement durables de leurs ressources marines.</p>	<p>25 à 50 % de soutien à la GCP sur site (section 1)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de définition des sites prioritaires et des objectifs maximaux par rapport aux autres interventions possibles, par exemple suivi et application des règles (section 1)

* Les numéros de section désignent les 5 sections du rapport de synthèse.

1. Mesures de gestion communautaire des pêches actuellement mises en œuvre

Description : interventions menées à l'appui d'un environnement favorable et de mesures directes de GCP sur le site (couverture potentielle et couverture minimale nécessaire).

Généralités : Les petits pays² ont pu lancer des processus directs de GCP à l'échelon communautaire sur la plupart des sites potentiels (TV), ou n'ont pas encore ressenti le besoin ou vu la possibilité de soutien localisé à la GCP (WF). Parmi les pays plus grands, le Samoa soutient activement la GCP sur site depuis plus de 25 ans et est parvenu à une couverture de 50 %, tandis que les Tonga s'approchent rapidement des 40 %. La Polynésie française soutient activement toute une gamme de pêcheries et d'approches environnementales et traditionnelles (rahui) de la GCP dans près de 20 % des communautés. Les Îles Cook n'apportent pas de soutien explicite à la GCP mais aident les autorités locales à mettre en place des systèmes traditionnels d'interdiction (ra'ui).

Enseignements pertinents pour la transposition à grande échelle :

- Dans ces États et Territoires, un taux minimum de 50 % de soutien à la GCP sur site a été réalisé ou peut être atteint, sous réserve de disposer de suffisamment de temps et de ressources.
- Le choix des communautés pour la GCP sur site se fait en fonction des demandes et de l'évaluation de leurs besoins ; la réponse dépend des ressources disponibles.
- Un certain nombre de demandes est encore en attente, mais beaucoup de communautés susceptibles de recevoir un tel soutien n'ont pas déposé de demande.
- Certains pays mettent en avant les programmes scolaires et pédagogiques comme outils de sensibilisation générale.

² Les noms de pays sont abrégés selon la norme ISO : AS : Samoa américaines ; CK : Îles Cook ; FJ : Fidji ; PF : Polynésie française ; GU : Guam ; KI : Kiribati ; MH : Îles Marshall ; FM : États fédérés de Micronésie ; NR : Nauru ; NC : Nouvelle-Calédonie ; NU : Niue ; MP : Îles Mariannes du Nord ; PW : Palau ; PG : Papouasie-Nouvelle-Guinée ; PN : Pitcairn ; WS : Samoa ; SB : Îles Salomon ; TK : Tokelau ; TO : Tonga ; TV : Tuvalu ; VU : Vanuatu ; WF : Wallis et Futuna.



Perspectives possibles pour la transposition à grande échelle :

- Des indices montrent qu'une part significative des communautés n'ayant pas reçu de soutien à la GCP sur site ne veut pas d'un tel soutien (elles ne déposent pas de demande), ou n'en a pas besoin (l'état de la pêche est satisfaisant). Par conséquent, les États et Territoires pourraient bénéficier d'une analyse du nombre optimal de communautés, afin que des ressources puissent être allouées à d'autres priorités de la GCP (par exemple des mesures de sensibilisation, de suivi et d'application des règles, ou les programmes scolaires) ainsi qu'au soutien des sites existants. Ces questions doivent être étudiées et présentées dans les stratégies et programmes de travail de GCP nationaux (dont la plupart des pays ne disposent pas).

	Couverture de la GCP	Mesures	Procédure de sélection
CK			
Sites :	16 ra'ui (interdiction décidée par les autorités locales)	Visites dans les villages (sensibilisation, ateliers, autres projets)	À la demande, en fonction des besoins
Potentiel :	41 « communautés » ?	Visites et projets dans les établissements scolaires	
Couverture* :	Faible	Enquêtes et mesures ciblées de conservation	
WS			
Sites :	123 (78 avec règlements, 90 % avec réserves)	Élaboration d'outils et de règlements pour les villages	À la demande
Potentiel :	253 villages côtiers	Plans de gestion	
Couverture* :	Forte (49 %) ?	Projets (DCP, tilapia, troca, etc.) Suivi et sensibilisation	
TO			
Sites :	54 (46 publiés au Journal officiel, 8 en cours)	Consultations et réunions communautaires	En fonction des besoins et des demandes
Potentiel :	111 à 175 (communautés côtières – total)	Programme de sensibilisation	
Couverture* :	Moyenne à forte (40 % environ)	Formation d'agents communautaires	
PF			
Sites :	24 ZPR**, 3 rahui connus (Rapa, Maiao and Huahine),	Ateliers	Besoins, demandes, volonté politique, accès
Potentiel :	1 PGEM***	Évaluation et suivi des stocks	
Couverture* :	116 communes et communes associées Faible à moyenne ? (20 % environ)	Formation et pédagogie Mesures locales uniquement (rahui non officiels)	
WF			
Sites :	0 (début des consultations)	Réunions et consultations (couverture de 100 %)	En fonction des besoins et des demandes
Potentiel :	36	Ateliers techniques de sensibilisation (40 % des chefs)	
Couverture* :	Néant	Échanges de meilleures pratiques Réunion de planification pour l'AMP (5 villages)	
TV			
Sites :	9 en progression active/en cours de mise en œuvre ?	Sensibilisation des communautés	Disponibilités des ressources humaines et financières
Potentiel :	9 ?	Sensibilisation dans les établissements scolaires	
Couverture* :	Forte ?	Visite de courtoisie au Kaupule Consultations	

* estimation subjective des participants (faible, moyenne ou élevée)

** ZPR = Zones de pêche réglementées

*** PGEM = Plan de gestion de l'espace maritime

2. Démarches d'information et de sensibilisation

Description : outils d'information et de sensibilisation les plus courants, importants ou efficaces sur le plan des coûts, de la couverture et du potentiel d'amélioration nécessaire pour garantir que la totalité des communautés et parties prenantes disposent des informations dont ils ont besoin.

Généralités : tous les pays disposent d'une expérience solide d'une large gamme d'outils d'information et de sensibilisation. Le nombre de variables potentielles est important (couverture, publics ciblés, régularité et coûts). Aucun État ou Territoire ne dispose de stratégie d'information spécifique à la GCP.

Enseignements pertinents pour la transposition à grande échelle :

- La radio et la télévision sont très utilisées pour assurer une forte couverture, même si la régularité et la diffusion de messages peuvent être limitées.
- Les programmes scolaires sont mis en avant dans certains pays (mais pas dans tous) et sont jugés particulièrement efficaces.
- Les démarches innovantes prévoient notamment des événements nationaux, l'utilisation des réseaux sociaux, des randonnées en pleine nature ou la conclusion de nouveaux partenariats.
- La dépendance aux coûteux ateliers communautaires de sensibilisation est excessive.
- Aucun État ou Territoire n'a signalé de stratégie ou de protocole d'information spécifique à la GCP.



Perspectives possibles pour la transposition à grande échelle :

- Une évaluation de l'efficacité des outils existants et l'étude de la diffusion de messages, du ciblage et de l'utilisation spécifique des outils pourraient permettre de tirer un meilleur parti des budgets existants, qui peuvent être définis dans les stratégies, plans de travail, protocoles d'information ou autres sur la GCP.

	Outils/fréquence*	Couverture**/coût	Points forts	Points faibles
CK	<ol style="list-style-type: none"> 1. Débats radiophoniques/Q 2. Programmes scolaires et d'études/variable 3. Ateliers et réunions communautaires 4. Réseaux sociaux/M 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 50 %/faible 2. Tous les établissements scolaires/faible à moyen 3. 40 à 60 %/moyen à élevé 4. 100 %/faible 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Bonne rentabilité, forte couverture potentielle 2. Enthousiasme, influence des plus jeunes sur les aînés, bonne rentabilité 3. Inclusion, communication bidirectionnelle, renforcement de la confiance et des réseaux 4. Possibilité de toucher les jeunes 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Problèmes techniques, difficulté à toucher les jeunes 2. Faible fréquence, dépend des enseignants 3. Prennent du temps, répétitifs, peuvent être coûteux 4. Certains anciens peuvent ne pas être touchés
WS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Publicités télévisées/M à Q 2. Débats radiophoniques/M 3. Consultations et études dans les villages/sur demande – A 4. Lettre d'information, rapports, presse, réseaux sociaux/T 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 85 %/élevé 2. 90 %/moyen 3. Jusqu'à 50 %/élevé 4. Idem/moyen à élevé 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Praticité, large couverture 2. Praticité, large couverture 3. Contact direct/méthode proactive 4. Mesures fondées sur la science 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Coût élevé 2. Coût élevé 3. Coût élevé pour la transposition à grande échelle 4. Coût peut être élevé, demande du temps
TO	<ol style="list-style-type: none"> 1. Consultations avec les communautés/M à T 2. Panneaux dans les zones de gestion spéciale 3. Annonces à la radio et dans la presse/P 4. Événements nationaux/A 5. Réseaux sociaux 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 40 %/élevé 2. 40 %/élevé 3. Grand public/moyen à élevé 4. 1 par île/élevé 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contact direct 2. Bonne information 3. Nécessité légale 4. Large portée 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nécessité d'augmenter le nombre d'activités conjointes 2. Nécessaire dans les villes voisines 3. Efficacité incertaine 4. Coût élevé
PF	<ol style="list-style-type: none"> 1. Reportages et vidéos télévisés/P 2. Vulgarisation scolaire/P à T 3. Réunions d'échange communautaire/P 4. Panneaux, réseaux sociaux 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 100 %/faible à très élevé 2. 33 % des établissements scolaires/moyen à élevé 3. 15 communautés/faible à moyen 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Large public, messages clés 2. Continuité, enthousiasme 3. Force de conviction, réseaux sociaux 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Coûts, notamment de production 2. Dépend des enseignants, coût 3. Possibilité de prise de contrôle par adversaires
WF	<ol style="list-style-type: none"> 1. Médias (radio, télévision)/M à P 2. Interface entre les communautés et les pêcheurs/SM 3. Programmes scolaires/P 4. Événements et partenariats 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Environ 100 %/faible à moyen 2. 20 % par village/faible à moyen 3. 300 enfants/? 4. Vendredis de la pêche (2 % de contacts directs)/moyen 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Couverture 2. Inclusion 3. Ciblage des jeunes, qui peuvent transmettre aux aînés 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les jeunes ne sont pas touchés, les pêcheurs rechignent à participer 2. Les jeunes ne sont pas touchés, traduction, temps nécessaire 3. Temps nécessaire 4. Seulement une fois par an
TV	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réunions (conseil)/M à T 2. Ateliers/T 3. Sensibilisation dans les établissements scolaires/A 4. Vidéos/A 5. Radio/tous les jours 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 40 %/faible 2. 45 %/élevé 3. Tous les établissements scolaires/moyen 4. 15 %/faible 5. 80 %/faible 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les représentants ont le lien avec la communauté 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les jeunes, les femmes et les non-pêcheurs ne sont pas touchés 2. Les participants peuvent ne pas faire le lien avec la communauté

* une fois par jour (D), une fois par semaine (S), une fois par quinzaine (Q), une fois par mois (M), une fois par trimestre (T), une fois par semestre (SM), une fois par an (A), ponctuellement (P)

** communautés côtières

Les thèmes d'information prioritaires cités par les pays sont les suivants :

- Tailles minimales et maximales de capture (PF, affiche WS)
- Fonctions des réserves intégrales (PF, TO)
- Surpêche et épuisement des ressources (PF, WF)
- GCP et processus de renforcement (WS, TO)
- Raisons des interdictions temporaires ou pendant les périodes de reproduction (PF)
- Réglementation des sites de GCP (TO)
- Guide sur la pêche à l'holothurie (WS)
- Pêche sur DCP (WS)
- État et données sur la pêche (TO)
- Pratiques de pêche durables (WF)
- Réglementation en général (WF)



3. Communication bidirectionnelle et représentation

Description : moyens permettant aux communautés et aux autres parties prenantes d'attirer l'attention des affaires publiques sur des informations importantes, de contribuer à l'élaboration de politiques et de règlements ainsi qu'à la prise de décisions de gestion ou autres à l'échelon national, ainsi que de partager des informations entre elles.

Généralités : les États et Territoires disposent de systèmes solides et bien établis de communication entre les pouvoirs publics et les communautés, qui peuvent couvrir l'ensemble des villages ou communautés. Ces systèmes peuvent également constituer des moyens de représentation et de transmission des intérêts des communautés auprès des autorités. Ils ne sont pas nécessairement adaptés à la communication sur la pêche ou avec les pêcheurs ; par conséquent, les services des pêches ou les autres services publics peuvent ne pas avoir suffisamment connaissance des besoins des pêcheurs locaux. Les systèmes de communication et les réseaux non gouvernementaux ou entre les communautés sont parfois faibles.

Enseignements pertinents pour la transposition à grande échelle :

- Les mécanismes de communication entre les pouvoirs publics et les communautés sont essentiels au travail des services des pêches avec ces dernières.
- Les interfaces locales entre les services des pêches et les communautés se composent parfois d'agents de vulgarisation chargés spécifiquement de ce travail, mais s'appuient également sur des points de contact moins spécifiques, tels que les maires, les conseils ou les communautés plus larges.
- Les canaux de communication et de suivi pourraient être soutenus ou formalisés, et le suivi amélioré.
- Dans certains pays, la coordination avec les autres services publics pourrait être optimisée.
- Les mécanismes existants ne font pas toujours correctement participer les utilisateurs des ressources, et de nouveaux mécanismes sont parfois nécessaires (réseaux, associations, gardes).

Perspectives possibles pour la transposition à grande échelle :

- La communication bidirectionnelle et le retour d'information des communautés pourraient être améliorés dans tous les États et Territoires. Il peut aussi être nécessaire d'accorder de l'attention à la communication interne au sein des communautés.
- Il faut peut-être envisager d'optimiser le suivi et la cohérence, de formaliser les canaux ou de créer des réseaux, d'améliorer la coordination avec les autres acteurs publics ainsi que de tenir compte de l'inclusion au niveau des communautés et de la dynamique interne.

	Moyens (sens de la communication)	Fonctions	Possibilités
CK	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réunion des gouvernements insulaires (c > pp) et fonctionnaires des pêches dans les îles périphériques (pp > c) 2. AGA des gouvernements insulaires à Raro (c > pp) et organisations communautaires (c > pp et c > c) 3. Réunions des associations de pêcheurs (c > pp et c > c) 4. Concours annuel de pêche (c > c) 5. Page Facebook (c > c) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Règles locales (ra/ui), projets, marketing 2. Discussion et adoption des règles et des pénalités 3. s.o. 4. s.o. 5. s.o. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Il doit y avoir un canal officiel (c > pp), et la communication pp > c doit être renforcée dans un souci d'amélioration de l'information et de la transparence. Améliorer l'animation et la continuité 2. Soutien des pp nécessaire pour faire appliquer et formaliser les règles et les incitations
WS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Procès-verbaux des réunions dans les villages (pp > c) 2. Visites régulières ou à la demande (pp > c) 3. Réseaux des maires (c > c) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Planification de la gestion, mise en œuvre 2. Examen et évaluations 3. Réseaux des districts 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Méthode qui a fait ses preuves, mais il faut améliorer la participation des utilisateurs des ressources. 2. Les groupes de pêcheurs peuvent réduire la vulnérabilité face aux maires moins actifs. 3. Méthode qui ne peut être clairement transposée à grande échelle 4. Étudier le concept de garde-pêche pour créer un lien supplémentaire avec les services des pêches
TO	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réunions de suivi avec les comités 2. Bureau de vulgarisation et de contact avec les communautés 3. Rapports au ministère des Pêches sur les données communautaires 4. Atelier national sur les zones de gestion spéciale (3 fois par an) 5. Comité consultatif sur la gestion des ressources halieutiques 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examen des progrès réalisés dans les zones de gestion spéciale 2. Interface et application des règles 3. Rapports et traçabilité 4. Réunion des professionnels et des représentants 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Équipe de spécialistes, étudier le programme et la fréquence, nombre limité d'agents 2. Préciser la coordination avec les forces de police pour l'application des règles 3. Améliorer la précision et la collaboration avec les pêcheurs 4. Passer à une fréquence annuelle, créer un réseau
PF	<ol style="list-style-type: none"> 1. Comité de gestion (c > pp et pp > c) 2. Partenariats 3. Association de municipalités (c > c et c > pp) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Relier les communautés et les pouvoirs publics 2. Retour d'information vers diverses institutions 3. Large échange communautaire 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer les documents stratégiques et renforcer la responsabilité. Réseau de ZPR (c > c) 2. Formaliser un réseau



WF	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réseau coutumier 2. Réunion traditionnelle (chaque semaine à Wallis, tous les jours à Futuna) 3. Associations villageoises, réseaux sociaux 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Principal mécanisme de retour d'information 2. Réunions dans les villages 3. Information 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer l'utilisation 2. Utiliser pour résoudre des problèmes 3. Créer des associations de pêcheurs
TV	<ol style="list-style-type: none"> 1. Internet, téléphone, radio VHF 2. Service du développement rural 3. Ateliers et visites du Premier ministre 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Échanges et retour d'information 2. Interface entre le service des pêches et les communautés 3. Interaction directe 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer le service Internet et les mises à jour 2. Cohérence et transparence de l'information 3. Suivi

* c = communauté, pp = pouvoirs publics

4. Capacités ou conditions favorables pour la GCP

Description : facteurs favorables, tels que le budget, les effectifs, la législation et les capacités

Généralités : la plupart des États et Territoires présentent les lacunes, parfois importantes, en matière d'effectifs et de budget de fonctionnement, en particulier dans l'optique du renforcement de la gestion communautaire des pêches. Le personnel en place a souvent des attributions très larges, qui ne permettent pas d'accorder l'attention voulue à la GCP. Les pays ne disposent pas de stratégies propres à la GCP, qui sont pourtant essentielles, de même que, dans certains cas, le soutien juridique à cette pratique. L'application des règles aux échelons national et communautaire est insuffisante.

Enseignements pertinents pour la transposition à grande échelle :

- Les lacunes en matière de budget et d'effectifs sont un obstacle majeur, sinon le principal obstacle.
- Les attributions et les capacités du personnel constituent une difficulté dans de nombreux États et Territoires.
- Il n'existe pas de stratégies ou de politiques relatives à la GCP ; dans certains pays, la GCP doit passer par la voie légale.

Perspectives possibles pour la transposition à grande échelle :

- Poursuivre les efforts de sensibilisation du monde politique à la nécessité d'augmenter les ressources financières publiques et les ressources humaines consacrées à la GCP
- Intensifier les efforts déployés à l'échelle nationale pour définir précisément des stratégies de GCP et, si nécessaire, mettre au point une législation à l'appui de cette pratique

	Condition favorable (spécifiquement pour la GCP)	État	Besoins
CK	Effectifs : Agents de vulgarisation (1 par île)	Insuffisant , attributions trop larges	Davantage d'agents, avec des fonctions précises
	Budget : Soutien à la vulgarisation et aux <i>ra'ui</i> , application des règles, information, ONG	Insuffisant , attributions trop larges	Augmentation nécessaire, mais dépend d'une reconnaissance officielle de la GCP
	Capacités : agents du service des pêches et coordination avec les ONG	Insuffisant , pas de définition de la GCP	Accords officiels avec les îles ou les communautés, davantage de formation, notamment aux compétences d'animation ou d'interface, communication et coordination
	Droit et politiques	Insuffisant : droits et rôles en matière de GCP, pas de stratégie de GCP ni de soutien politique	Définir les rôles des chefs traditionnels, adopter certaines règles et renforcer leur application. Une stratégie de GCP est nécessaire.
WS	Effectifs : 10 agents pour le programme CBFMP, soutien des agents littoraux. 50 agents d'application des règles, conseiller juridique	Suffisant (insuffisant s'il s'agit de doubler le nombre de villages concernés)	Traiter le problème du renouvellement du personnel Agents nécessaires pour couvrir l'ensemble des 253 communautés Communication avec les communautés Application des règles dans les villages
	Budget :	Suffisant : pour 4 nouveaux villages par an	Augmentation du budget nécessaire pour atteindre davantage de villages Financement de projets à long terme de renforcement de la GCP afin de montrer ou d'obtenir le soutien du monde politique Budget pour l'application des règles
	Capacités	Suffisant actuellement, mais une augmentation peut être nécessaire en vue de la transposition à grande échelle	Capacités pour un conseiller juridique Aquaculture, SIG, suivi électronique, restauration Planification à long terme Meilleure sensibilisation des pêcheurs à la réglementation
	Droit et politiques	Suffisant	Renforcer les liens internes dans les communautés Application des règles et conformité



TO	Effectifs : dans chaque île, postes mixtes. Application des règles	Insuffisant : postes mixtes et peu clairs, application des règles sporadique sur les marchés	Augmentation des effectifs Rôles plus clairs ou plus précis
	Budget :	Suffisant/insuffisant : application des règles sur les marchés et plans à long terme insuffisants	Étudier des mécanismes de financements pour les zones de gestion spéciale Financer l'application des règles et les outils de sécurité au sein des communautés Soutien à long terme des zones de gestion spéciale
	Capacités	Insuffisant	Particulièrement dans le domaine de la conformité et de l'application des règles. Identification des poissons Suivi-évaluation Renforcer la coordination avec les acteurs non étatiques
	Droit et politiques	Suffisant	Procédures et stratégies internes Distinction entre les holothuries sauvages et les holothuries d'élevage Adopter des règles plus strictes pour les espèces à forte valeur commerciale dans les zones de gestion spéciale
PF	Effectifs : 2 à Tahiti, 0,25 dans les îles	Insuffisant	Former des agents en poste dans les îles 3 postes à temps plein supplémentaires L'application des règles et la sensibilisation nécessitent davantage d'effectifs et de volonté politique.
	Budget : signalétique et communication, enquêtes, transport	Insuffisant	Le budget doit être quadruplé : études, efficacité, communication et stratégies de gestion Renforcer la logistique de l'application des règles
	Capacités	Insuffisant : des formations sont nécessaires, en particulier dans les îles. Faible coordination avec les ONG	Renforcement des capacités techniques et en matière d'animation Feuille de route pour la coordination avec les ONG
	Droit et politiques	Insuffisant : le rôle des différents acteurs n'est pas clair. Législation obsolète. Réglementation de certaines espèces à forte valeur commerciale	Définir le rôle des pêcheurs, des communes ou conseils, du comité de gestion, des savoirs traditionnels et du soutien fourni par la DRM* Réviser la législation, notamment les règles relatives aux espèces à forte valeur commerciale et aux ZPR**/rahui Améliorer l'application des règles relatives aux espèces et les adapter aux ZPR/rahui Nécessité d'une feuille de route pour la GCP ou d'un réseau de ZPR
WF	Effectifs :	Insuffisant : aucun agent chargé spécifiquement de la GCP, 2 agents seulement parlent la langue locale	Créer un poste consacré à la GCP Créer un poste permanent pour l'assistance technique Améliorer la coordination stratégique avec le service de l'Environnement
	Budget :	Insuffisant : financement actuellement assuré par des fonds projet	Créer une ligne budgétaire permanente pour la gestion des ressources côtières, la communication et la sensibilisation Améliorer la planification budgétaire, notamment dans le domaine de la volonté politique et de l'adhésion
	Capacités	Suffisant : formation nécessaire dans le domaine des processus participatifs	Capacités en matière d'animation participative, de communication et de sensibilisation
	Droit et politiques	Insuffisant : les règles en place ne sont pas acceptées par les populations locales. Les droits de propriété ne sont pas clairement établis. L'application des règles n'est pas populaire ou soutenue.	Faire participer les communautés à la définition de l'état des ressources, des règles éventuellement nécessaires, du rôle des chefs, etc. Élaboration participative d'une stratégie de GCP, avec des démarches d'application.
TV	Effectifs :	Suffisant : agents du programme « de la montagne au récif », PACER+	Le budget public doit intégrer les salaires, ainsi que des ressources de marketing.
	Budget :	Suffisant : Sous l'autorité des kaupule insulaires, marchés aux poissons, fonds du régime d'allocation des journées de pêche pour les îles périphériques	Les kaupule doivent considérer le régime d'allocation des journées de pêche comme un dispositif d'aide opérationnelle (plutôt que comme des subventions des démarrages ou des subventions ponctuelles)
	Capacités	Suffisant : « de la montagne au récif », capacités techniques, service de l'environnement, kaupule	Nécessité de formateurs (plongée, QGIS, base de données) et d'études supplémentaires Fusionner les activités transversales afin d'éviter les doublons
	Droit et politiques	Suffisant : droits des utilisateurs, conseil technique sur les règlements Insuffisant : marketing et commerce, la stratégie de GCP n'est pas nationale	Communiquer avec les communautés pour les informer de leurs droits, des politiques et de la législation Réviser les dispositifs de fixation des prix du poisson sur les marchés Renforcer les capacités des communautés à édicter des règlements Stratégie nationale de GCP et plans de gestion des ressources halieutiques insulaires

*DRM = Direction des ressources marines

** ZPR = Zones de pêche réglementées



5. Enjeux émergents et transversaux, notamment l'équité et l'inclusion

Description : aide fournie aux communautés pour traitement des enjeux émergents ou transversaux, notamment les questions écosystémiques, l'inclusion et l'équité.

Généralités : il existe des mécanismes visant à réguler les effets écosystémiques sur la pêche côtière, tels que les procédures d'études d'impact sur l'environnement (EIE), mais dans la plupart des cas, des dispositifs plus performants de participation de la population et du service des pêches sont nécessaires, de même que, éventuellement, une meilleure coordination des services publics. Les mécanismes communautaires existants peuvent être utilisés pour améliorer la sensibilisation des populations locales et la régulation des effets sur les écosystèmes communautaires. Des progrès ont été réalisés dans le domaine de l'inclusion de la dimension de genre, mais l'identification de l'ensemble des groupes risquant d'être exclus reste incertaine.

Enseignements pertinents pour la transposition à grande échelle :

- Il existe différents mécanismes d'EIE et de planification plus générale, mais la collaboration avec les communautés, les pêcheurs et parfois les différents organismes doit être améliorée.
- Les mécanismes existants de réponse aux catastrophes peuvent être développés.
- Une sensibilisation à certains aspects de la dimension de genre (participation des femmes à la planification) a été intégrée aux démarches de GCP.

Perspectives possibles pour la transposition à grande échelle :

- Améliorer la participation des communautés aux mécanismes publics d'EIE ou d'évaluations du même type
- Continuer à œuvrer à la sensibilisation des communautés, ou la renforcer
- Il est sans doute nécessaire d'analyser plus en détail les groupes marginalisés, ou les résultats éventuels, en matière d'équité, de l'inclusion de la dimension de genre aux processus.

	Facteur	Enjeu et mécanisme/état	Besoins
CK	Enjeux écosystémiques	Planification du développement/EIE = insuffisant Consultations sur l'exploitation minière des fonds marins = encourageant	Plus grande participation du ministère des Ressources marines aux EIE, renforcer et améliorer l'information des communautés
	Écosystèmes communautaires	Élevage porcin, brûlage du plastique, déchets, etc. = manque d'application des règles	Les réunions avec les communautés fonctionnent, mais l'application des règles doit être plus systématique.
	Climat, catastrophes, etc.	Service de gestion des situations d'urgence = efficace	Continuer. Des modèles de changement climatique plus performants sont nécessaires.
	Démarche centrée sur les personnes	Réunions avec les communautés = les femmes sont intégrées mais les jeunes tendent à ne pas s'exprimer Consultations sur les <i>ra'ui</i> réalisées par le chef = pas de garantie d'inclusion	Nécessité d'encourager les jeunes Le ministère des Ressources marines doit renforcer son dispositif de supervision
WS	Enjeux écosystémiques	Extraction de sable, assèchement, développement, bétail, digues/processus publics généralement efficaces	Renforcer la mobilisation et l'information des communautés > application des règles Rôle des pêcheries dans les EIE
	Écosystèmes communautaires	Surpêche et pêche destructrice à l'échelon communautaire/généralement efficace	Renforcer l'application des règles relatives à la pêche au harpon de nuit dans les communautés
	Climat, catastrophes, etc.	Centres d'opérations d'urgence/efficace	Renforcer le travail sur la réponse sectorielle intégrée Sensibilisation, information et formation des membres des communautés – sécurité et sauvetage
	Démarche centrée sur les personnes	Procédure et ateliers de consultation sur la GCP, réunions de conseils/efficace	Accorder davantage d'attention aux hommes sans titre
TO	Enjeux écosystémiques	Action efficace du ministère des Pêches mais certains ministères de tutelle n'assurent pas toujours le suivi	Moyens juridiques pour que les zones de gestion spéciale puissent prélever des redevances sur l'écologie et le tourisme Intégrer les ministères de tutelle au comité consultatif de gestion des pêches Accroître la fréquence des ateliers nationaux (passer à une fréquence annuelle)
	Écosystèmes communautaires	Les agents municipaux et les comités communautaires sont relativement efficaces.	Garantir un soutien pérenne à ces mécanismes de comité communautaire
	Climat, catastrophes, etc.	Les évaluations des besoins post-catastrophe sont efficaces ; pas d'évaluation des dégâts sur les écosystèmes	Assurer un suivi du soutien aux besoins en cas de catastrophe Collaboration entre le Bureau national de gestion des catastrophes et le ministère des Pêches sur les zones à gestion spéciale Sensibilisation et formation des communautés
	Démarche centrée sur les personnes	Réunions et processus inclusifs	Augmenter le nombre d'annonces à la radio et dans la presse

PF	Enjeux écosystémiques	Activités industrielles, tourisme, déchets, aquaculture : les consultations et la réglementation sont des processus lents et complexes	Simplifier le dispositif réglementaire, préciser les points de contact et les capacités Améliorer la participation des communautés et leur accès aux spécialistes
	Écosystèmes communautaires	Ruissellement, réparation des bateaux, agriculture, récupération de terres : traitement parfois insuffisant par les conseils	
	Climat, catastrophes, etc.	Absence de stratégie ou de fonds pour le changement climatique	Étudier des dispositifs d'aide ou de compensation pour les effets du changement climatique, et notamment des inondations
	Démarche centrée sur les personnes	Participation des hommes, des femmes et des différentes catégories d'âge	Nécessité d'une étude de la bonne participation des groupes minoritaires ou marginalisés
WF	Enjeux écosystémiques	Faible nombre d'études d'impact, qui peuvent ne pas être transmises aux communautés	Réaliser des études d'impact (EIE) et renforcer la collaboration avec les services techniques, mais aussi la participation des communautés, notamment pour les questions concernant l'interface terre-mer affectant la pêche
	Écosystèmes communautaires	Projets communautaires réussis	Améliorer les informations sur les appels à projets Améliorer l'assistance technique et l'accès à cette assistance
	Climat, catastrophes, etc.	Bonne couverture des catastrophes et de la COVID-19	Renforcer et pérenniser les mesures de sensibilisation
	Démarche centrée sur les personnes	Les agents sont formés aux approches inclusives. Souvent, les femmes ne participent pas à la prise de décision.	Prévoir des mesures de communication dans les langues locales Entretiens plus ciblés avec certaines parties de la population, par exemple organiser des réunions spécifiques pour les femmes des « fa'u », principales interlocutrices pour les chefs des villages
TV	Enjeux écosystémiques	Règlements, EIE et code de la construction : efficaces, mais action politique parfois nuisible	Renforcer la sensibilisation et l'application des règles, exécuter la planification de la construction et les enquêtes
	Écosystèmes communautaires	Gestion des déchets, aires marines protégées sous gestion locale : présence de braconniers	Campagnes de nettoyage inclusives (association les écoles, les jeunes et les femmes)
	Climat, catastrophes, etc.	Équipe d'évaluation rapide, sécurité en mer, aide à la sécurité alimentaire, programme « de la montagne au récif corallien »	Plan de réduction des risques de catastrophe pour le secteur de la pêche Organe d'application des règles relatives à la sécurité en mer Formation à la conservation des aliments et intégration du programme « de la montagne au récif » au programme de travail pour les littoraux
	Démarche centrée sur les personnes	Formation aux techniques de valorisation, techniques de pêche, protocoles d'accord	Garantir la participation des femmes aux formations, concernant notamment les techniques de pêche et les plans de gestion Sensibilisation du public à la prévention de l'exclusion fondée sur le genre

Annexes

- Annexe 1 : Matrices nationales pour la Polynésie, par pays
- CPS, LMMA et UOW. 2021. Renforcement de la gestion communautaire des pêches en Océanie : [document d'information] Nouméa, Nouvelle-Calédonie : Communauté du Pacifique 4 p. : <http://purl.org/spc/digilib/doc/cc937>
- Ordre du jour, liste des participants et présentation de l'atelier : <https://fame1.spc.int/en/meetings/255>

Ce document a été préparé en 2021 avec le soutien financier du programme de partenariat marin Union européenne-Pacifique (PEUMP) financé par l'Union européenne et le gouvernement suédois, et du gouvernement australien par le biais du projet ACIAR FIS-2016-300. Son contenu ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne, du gouvernement de la Suède ou du gouvernement australien.

Funded by:



Implementing agencies:

